



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBERATION N° 2025-DEL-083

OBJET : Point 6. 1 : Approbation du compte-rendu d'activités 2024 de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (E. P. F. I. F.).

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation : Etaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, 17 novembre 2025. SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER

Dates de publication : Agnès, LEBRUN Isabelle, GUYOMARD Nathalie, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT 19 novembre 2025 Jean-Baptiste, VANHALST Damien, PASQUIER Hugo.

Nbre de conseillers en exercice : 21 Etaient absents : SERAY Philippe, DEBLOIS – CARON Christine (excusée), COSTEDOAT Anne (pouvoir

Nbre de votants : 16 à BOURGOGNE Julien), DAMOTTE Stéphane (pouvoir à LEHMULLER Jean-Pierre), (14 présents prenant part MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, GANGNEBIEN Jennifer (excusée).

au vote + 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. PASQUIER Hugo.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu la délibération n° 79/2020 en date du 16 décembre 2020 approuvant la convention d'intervention foncière 2020 - 2024,

Vu le compte-rendu d'activités à la collectivité (C. R. A. C.) adressé le 19 septembre 2025 par l'Etablissement Public Foncier Ile de France (EPFIF) à la Commune,

Considérant que le stock foncier porté par l'E. P. F. I. F. à fin 2024 est de 2 200 873 €,

Considérant qu'il convient d'approuver l'état récapitulatif intégré dans le compte rendu d'activités à la collectivité (C. R. A. C.) par délibération du Conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 16 voix POUR,**

Article 1. Approuve le compte-rendu d'activités à la collectivité (C. R. A. C.) présentant l'état du foncier bâti et/ou non bâti détenu par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (l'E. P. F. I. F) pour le compte de la commune de Houdan.

Article 2. Prend acte que le stock foncier s'élève à 2 200 873 € au 31 décembre 2024.

Article 3. Dit que ce montant sera inscrit en annexe des engagements hors bilan de la Ville.

A HOUDAN, le 26 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,
PASQUIER Hugo.



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- *d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,*
- *d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecourse.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.*

Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 27 novembre 2025 14:34
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20251127-19847.xml;
078-217803105-20251125-2025_DEL_083-DE-1-2_19960.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-11-27(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_083

Objet acte: Approbation du CRAC 2024 de l'EPFIF.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.2-Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Identifiant Acte: 078-217803105-20251125-2025_DEL_083-DE

Rapport d'erreur(s):